

N° D'ORDRE : 2018-123

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 22****Pouvoirs : 05****Excusé : 01****Absent : 01****Qui ont pris part
à la délibération : 27****Date de convocation : 6 novembre 2018**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie -M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain – Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent : M. PAPINIO Raoul.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

17 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. En vertu de cet article, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le rapport d'activité 2017 a été présenté lors du conseil métropolitain du 21 Septembre 2018.

Après avoir présenté ledit rapport, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de Toulon Provence Méditerranée.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le rapport d'activités 2017 de Toulon Provence Méditerranée

PREND ACTE

- **Que les diligences relatives à la présentation du rapport d'activités 2017 de Toulon Provence Méditerranée ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT